

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Paris, le 15 novembre 2023

QUESTIONNAIRE INDICATIF

TABLE RONDE EN PRÉSENCE DES ACTEURS
DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

RÉPONSES DU SNETAP-FSU

COMMISSION DE LA
CULTURE, DE
L'ÉDUCATION ET DE
LA COMMUNICATION

PLF 2024
« ENSEIGNEMENT
AGRICOLE »

BERNARD
FIALAIRE

Contacts :

. Laurence DAUTRAIX Co-secrétaire générale
(laurence.dautraix@educagri.fr)

. Frédéric CHASSAGNETTE Co-secrétaire général
(frederic.chassagnette@educagri.fr)

. Claire PINAULT
(psl@snetap-fsu.fr)

. Olivier GAUTIE
(psl@snetap-fsu.fr)

1) Comment s'est passée la rentrée scolaire : nombre d'élèves, nombre d'étudiants, nombre d'apprentis, évolution par rapport à l'année précédente. Y a-t-il des niveaux ou des secteurs de formation qui sont marqués par une hausse ou au contraire une baisse des effectifs ? Le cas échéant, y a-t-il une explication à cette baisse ?

Le Ministère de l'Agriculture n'a pas encore diffusé les chiffres stabilisés, il le fait généralement fin novembre-début décembre. Nous ne pouvons nous baser que sur les chiffres diffusés sur le Dossier de presse de rentrée du ministère.

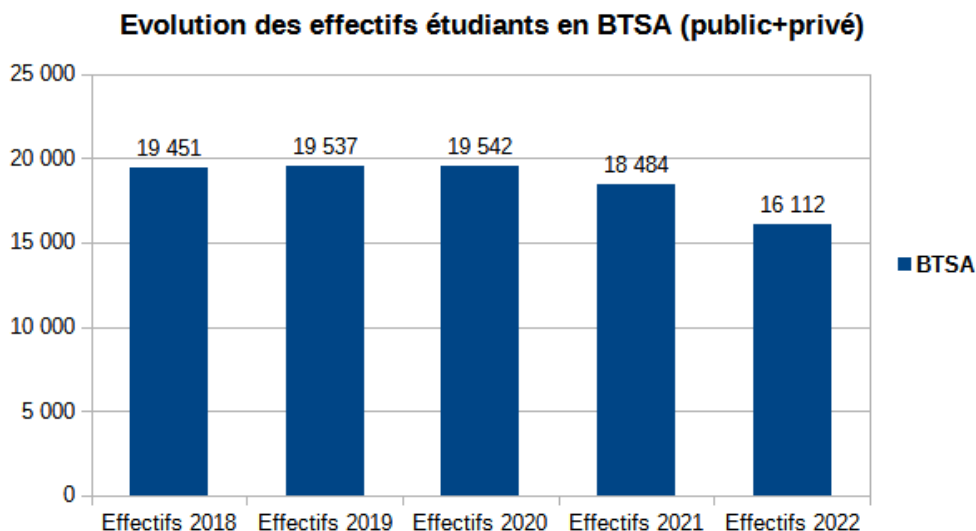
- Dossier de presse rentrée 2023 du MASA : à priori, les chiffres sont quasi stables par rapport à l'année dernière :

- 154 000 élèves et étudiants et 43 000 apprentis (de la 4^e au BTSA)
- 16 400 étudiants et apprentis (dans le supérieur long agricole)
- (en attente des chiffres consolidés)

Les points marquants quant aux tendances sur les effectifs :

BTSA scolaire : effectifs en baisse depuis plusieurs années (et sans doute aussi en apprentissage). Cela concerne toutes les options, y compris GPN, Forêt, GEMEAU, qui pourraient attirer plus du fait de leur vocation environnementale. Cela s'explique en partie par :

- . la concurrence voie scolaire / apprentissage – avec un effet d'aubaine politique gouvernementale particulièrement vrai pour les BTSA toujours à la peine, et une pseudo-réponse à la précarité des étudiant.es devenant salarié.es;
- . une certaine baisse d'attractivité aussi de la voie scolaire par manque de moyens pour des actions éducatives ambitieuses (ex : financement des voyages d'études par l'OPCO Ocapiat pour les apprentis).



En 5 ans, les établissements d'enseignement agricole ont perdu plus de 20% de leur effectif en BTSA par la voie scolaire.

- **Les parcours 3 ans font aussi défaut** : des décisions fortes sont nécessaires. Il y aurait seulement une proposition de "labellisation" sous forme de Bachelor agri dans le PLOAA, mais à ce jour, il n'y a aucune précision ou concertation quant à ce dispositif, ni sur son déploiement. D'autre part, nous craignons que le titre Bachelor, à forte connotation "Enseignement privé" ("parcours" le plus souvent sans réelle valeur diplômante à l'issue, faute de droit à la collation des grades) renforce la tendance de l'amalgame systématique de l'enseignement agricole au privé. Ce bachelor ne serait qu'un habillage du dispositif existant (BTSA et licence professionnelle), sans moyens alloués par le MASA pour l'année de Licence (aucune aide à l'ingénierie, en lien avec les établissements de l'enseignement supérieur, pas plus que de financement).

- **La filière générale : l'Enseignement agricole ne peut proposer** que 3 spécialités scientifiques pour le bac général, c'est la réinvention du bac S ! Cela limite les recrutements, et ne correspond pas aux besoins de formation de nos futur.es professionnel.les que nous formons (dans les métiers strictement agricoles, comme dans ceux de l'environnement). Au minimum, les lycées agricoles devraient être en capacité de proposer l'**Agronomie obligatoire** (et dotée en conséquence (spécificité de l'EA supprimée lors de la rénovation du bac G), et une **spécialité Economie-Gestion d'entreprise**. De plus, le financement est insuffisamment assuré pour l'offre d'options et d'enseignements optionnels, notamment les options mathématiques complémentaires et mathématiques expertes. (de nombreux lycées ne pouvant les garantir aux élèves faisant le choix du lycée agricole ou les renvoyant vers d'improbables dispositifs d'enseignements en format hybride ou vers le CNED - cela porte clairement préjudice à nombre d'entre eux par rapport à leur orientation via ParcoursSup, y compris pour accéder à nos propres écoles vétérinaires).

- **L'Enseignement supérieur** : on constate une baisse sur certaines formations liées à l'agronomie et l'agro-alimentaire, du fait de la multiplicité des formations y compris privées non diplômantes et de l'apprentissage (réponse à la précarité étudiante). Les formations vétérinaires et de paysage ne rencontrent pas ces problèmes.

Evolution des effectifs par voie scolaire (de la 4ème au BTSA) : Après un pic d'effectifs dans les années 2015-2016 pour l'ensemble des composantes, l'Enseignement Agricole Public souffre d'une baisse d'effectifs moins significative que le Privé temps plein et les MFR qui elles perdent des effectifs depuis plus de 10 ans.

	PUBLIC	PRIVE			
		<u>CNEAP</u>	<u>UNREP</u>	<u>MFR</u>	sans affiliation
2014-2015	61 817	47 416	6 046	49 564	379
2015-2016	62 454	47 526	6 176	49 517	355
2016-2017	62 709	46 916	6 085	48 276	355
2017-2018	62 047	46 289	5 925	47 011	224
2018-2019	60 920	45 511	5 788	45 663	202
2019-2020	61 180	44 939	5 775	46 035	177
2020-2021	60 914	44 242	5 447	43 955	137
2021-2022	61 051	44 909	5 369	44 909	179
2022-2023	60 380	44 598	5 581	43 150	168
Évolution 2014-2022	- 1 437	- 2 818	- 465	- 6 414	- 211
	- 2,32%	-5,94%	- 7,69%	- 12,94%	- 55,67%
Effectifs moyens 2014-2022	61 497	45 816	5 799	46 453	242

- Champ : élèves de l'enseignement agricole y compris étudiants de l'enseignement supérieur court (BTSA et CPGE)- hors étudiants de l'enseignement supérieur long hors Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna, hors Dima

- les effectifs sont mesurés début octobre de l'année N de l'année scolaire (N,N+1)

- Sources : ministère de l'agriculture

2) L'enseignement agricole public est-il concerné par des difficultés de recrutement comme l'est l'enseignement public côté Éducation nationale ? Faire un point sur la mise en œuvre du Pacte Enseignant dans l'enseignement agricole public.

Comme à l'Éducation nationale, l'Enseignement agricole public rencontre de **grandes difficultés de recrutement des personnels enseignants.**

Nous constatons :

- **Pour les Concours Enseignants et CPE** : 50% des postes proposés sont non pourvus en 2023, et sur 5 ans, cela représente une moyenne de 37,6%, plus particulièrement sur postes PLPA (Professeur de Lycée Professionnel Agricole).

Certaines disciplines sont particulièrement touchées par la baisse des candidats concours comme l'Agro-équipement, pourtant indispensable à nos formations (l'offre d'emplois dans le secteur privé et les salaires attractifs contrairement à ceux du métier d'enseignant peuvent expliquer cette tendance). En 2023, des disciplines plus généralistes (en Lettres/langues) sont aussi touchées par le manque de candidat.es.

On constate aussi un taux d'abandon important en cours de formation et de prise de fonction pour les néo-titulaires.

- **Un recours massif aux non-titulaires** : avec des difficultés de recrutement sur un bassin d'emploi rural restreint, et un turn over important (manque de formation des non-titulaires, de connaissances de l'enseignement agricole,...).

Le PACTE dans l'enseignement agricole public :

D'après le Ministère de l'agriculture, 52,4 % des enseignants et cpe ont pacté dans le public (66, 3 % dans le privé) et donc près de 48% qui l'ont refusé. Les taux sont variables suivant les régions et les établissements (ex Région Centre : 30% de briques distribuées dans le Public et 84% dans le Privé), avec 15 à 20% des briques pour RCD (Remplacement Courte Durée) - l'objectif initial de la DGER était de 50% -, et des collègues prenant plusieurs briques à la fois au risque de se mettre clairement en surcharge, donc en difficulté professionnellement et personnellement .

<https://www.snetap-fsu.fr/Pacte-enseignant-dans-l-Enseignement-Agricole-une-politique-du-chiffre-au-petit.html>

Nous avons constaté que de nombreuses briques étaient utilisées de façon détournée, du fait d'une DGH insuffisante, pour des missions qui manquaient de moyens - voyages d'étude, cours dans des programmes trop peu dotés-, et nous craignons que l'administration ne soit pas en capacité et/ou en volonté de contrôler la distribution et la réalisation des missions (certains chefs de service régionaux et nombre de proviseurs ou d'adjoints l'ayant déjà clairement signifiés, par écrit y compris). Il n'est par ailleurs pas admissible que le service rendu aux usagers dépende de l'acceptation par les enseignant·es de ces briques.

Ce dispositif provoque la mise en concurrence des enseignants au sein des lycées, source de mal-être.

Action de grève dans l'EAP du 14 novembre : 36 semaines pour comptabiliser la pluridisciplinarité en bac pro, une mesure de gestion brutale qui si elle est maintenue ne va pas aider à rendre le métier attractif !

La nouvelle gestion des fiches de service des agents de bac pro conduit à une minoration du service et porte atteinte à la fiche de paie. Si cette procédure devait se généraliser à l'ensemble des heures

de pluridisciplinarité de nos diplômes (CAP, STAV, BTSA), elle aurait pour conséquence l'alourdissement des services et des missions de tou.tes les enseignant-es et se traduirait par la suppression de facto de 250 ETP (soit plus que le schéma de suppression d'emplois du quinquennat précédent... mais sans passer par la cas "Parlement") !

Évidemment si elle devait perdurer cette mesure ne serait pas de nature à rendre plus attractif le métier.

3) Quel regard portez-vous sur les campagnes de communication du gouvernement en faveur de l'enseignement agricole ?

La campagne « **Aventure du vivant** » a le mérite d'exister..., mais la « politique de la demande » est insuffisante si elle ne s'associe pas à une « politique de l'offre » : il faut 4 à 8 ans pour ouvrir une classe, y compris dans les métiers de l'agriculture, entre le moment où le projet est élaboré en établissement et l'ouverture à proprement parler...

Il faudrait de plus des moyens en DRAAF ou dans les EPL pour prolonger cette campagne nationale.

D'ailleurs, le PLF 2024 prévoit un **budget "communication"** de l'Enseignement agricole à la baisse de 14%... cf dans le programme 143 - Action 5 - Moyens communs à l'enseignement technique agricole (public et privé), la ligne "Moyens d'appui du système d'enseignement agricole".

Cela dénote un manque d'ambition au regard des enjeux énoncés par la campagne PLOA... La promotion de l'enseignement agricole ne peut se contenter de la campagne de communication de « **L'Aventure du vivant** » et du tour de son camion associé, pour former 30 % d'agriculteurs et agricultrices en plus dans l'Enseignement Agricole (dont une majorité dans les lycées), pour répondre à la nécessité de renouveler 50 % de la population agricole partant en retraite d'ici 2030 – données DGER.

Structurellement, il y a aussi besoin d'une carte des formations plus complète - avec une réelle planification des ouvertures de classes par région et filières, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur agricole.

4) Quel regard portez-vous sur le PLF 2024 ?

La campagne « **Aventure du vivant** » a le mérite d'exister..., mais la « politique de la demande » est insuffisante si elle ne s'associe pas à une « politique de l'offre » : il faut 4 à 8 ans pour ouvrir une classe, y compris dans les métiers de l'agriculture, entre le moment où le projet est élaboré en établissement et l'ouverture à proprement parler...

Il faudrait de plus des moyens en DRAAF ou dans les EPL pour prolonger cette campagne nationale.

D'ailleurs, le PLF 2024 prévoit un **budget "communication"** de l'Enseignement agricole à la baisse de 14%... cf dans le programme 143 - Action 5 - Moyens communs à l'enseignement technique agricole (public et privé), la ligne "Moyens d'appui du système d'enseignement agricole".

Cela dénote un manque d'ambition au regard des enjeux énoncés par la campagne PLOA... La promotion de l'enseignement agricole ne peut se contenter de la campagne de communication de « **L'Aventure du vivant** » et du tour de son camion associé, pour former 30 % d'agriculteurs et agricultrices en plus dans l'Enseignement Agricole (dont une majorité dans les lycées), pour répondre à la nécessité de renouveler 50 % de la population agricole partant en retraite d'ici 2030 – données DGER.

Structurellement, il y a aussi besoin d'une carte des formations plus complète - avec une réelle planification des ouvertures de classes par région et filières, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur agricole.

Nos Problématiques liées à la Santé scolaire :

- Un besoin primordial de postes d'infirmières, membres de l'équipe éducative (+cf accompagnement des élèves en situation de Handicap)

La dotation est d'un.e infirmier.e par EPL, soit actuellement 170 postes occupés dans 174 EPL, mais pour 220 lycées... en effet, il existe parfois plusieurs lycées pour un même EPL, parfois très éloignés les uns des autres dans le département...

La dotation ne tient pas compte des populations d'apprentis dans les CFA et de stagiaires, dans les CFPPA, pourtant centres constitutifs de l'EPL.

Les ETPT peuvent être partagés, avec un.e infirmier.e pour 2 lycées (ex: Sabres : 130 élèves avec Mugron : 170 élèves, à 50km de distance soit 1h de route), tous les établissements ne sont pas pourvus (ex: La Tour Blanche), l'effectif d'élèves n'est pas pris en compte (660 élèves à Toulouse-Auzeville).

Les besoins sont réels, car les formations professionnelles des lycées agricoles peuvent être particulièrement accidentogènes, il y a beaucoup d'internes, des sites isolés et ruraux, et des problématiques sociales importantes.

L'infirmière devant un problème de santé et/ou social se retrouve seule ... sans appui de psychologue, sans assistante sociale, sans médecin ... sa charge mentale est lourde.

- AESH - Nos 10 propositions :

Pour que l'école soit réellement inclusive, et considérant que l'enseignement agricole public accueille un nombre important d'élèves et étudiant.es en situation de handicap, le SNETAP-FSU soumet 10 propositions:

- 1) Instituer des référents inclusion dans chaque établissement;
- 2) Créer un corps de fonctionnaires d'AESH;
- 3) Réformer les obligations de service des enseignants;
- 4) Renforcer la structuration de l'École inclusive
- 5) Lancer un grand chantier national didactique et pédagogique;
- 6) Former et sensibiliser les équipes éducatives;
- 7) Mettre en place un véritable statut des assistants lecteurs-scripteurs;
- 8) Engager un grand plan d'aménagement urgent de tous les établissements scolaires pour réussir l'accessibilité de toutes et tous quelque soit le handicap;
- 9) Redéfinir nationalement, pour l'accueil et l'accompagnement des jeunes en situation de handicap, le rôle et la mission de chacun.e des membres au sein des équipes;
- 10) Mettre fin aux inégalités de traitement pour les élèves, étudiant.es, apprenti.es, stagiaires, scolarisé.es ou en formation dans l'enseignement agricole et maritime public et leur famille.

Nos problématiques liées au harcèlement scolaire :

Sur le plan gouvernemental contre le harcèlement scolaire acté par la Première Ministre en juin 2023, le SNETAP-FSU a demandé la garantie du plein engagement de notre Ministère sur ce champ et des modalités pratiques. Ce dernier a sorti son plan (sans concertation) le 9 novembre... un plan qui prévoit des choses mais renvoie surtout à de nombreux dispositifs de l'EN ou à l'année 2024.... Clairement aujourd'hui ce sont les équipes locales et régionales qui sont réellement engagées, mais avec de fortes disparités, faute de réels moyens dédiés. A ce stade, le plan national n'est qu'annonces (intensification des outils d'intervention et d'accompagnement sur le harcèlement et sa gestion dans un établissement, kit comprenant une offre de webinaires dédiés, temps spécifique d'appropriation des mesures de lutte contre le harcèlement pour les Conseils d'Administration de chaque EPLEFPA). Le SNETAP-FSU attend clairement la transposition dans l'enseignement agricole public de mesures interministérielles (comme à l'EN) telles que :

- la désignation de coordinateurs harcèlement dans tous les établissements scolaires via le dispositif PHARe,

- des crédits dédiés.

Nos Problématiques liées aux Services d'appui à l'Enseignement Agricole :

Les services ont été particulièrement fragilisés ces 10 dernières années au gré des départs en retraite non remplacés. Les agent.es en poste sont en charge d'une multiplicité de missions telles que énumérées dans la note de service de rentrée 2023, l'animation des réseaux régionaux d'établissements, le rapprochement avec les acteurs des filières agricoles et agroalimentaires, la coopération internationale, l'accompagnement des équipes pédagogiques, d'éducation et de santé sur l'inclusion des élèves en situation de handicap et enfin, le développement des pôles de compétences d'enseignement agricole d'excellence et de référence dans chacune des filières et enjeux d'avenir.

A effectifs constants, ils ne sont pas en capacité de venir au soutien des EPLEFPA comme il est indispensable qu'ils le soient suite aux **mesures du Pacte et de la Loi d'Avenir Agricole et qui ont vocation à se déployer dès 2024.**

Il y a urgence à re-crée des emplois sur ces fonctions dites supports, en administration centrale (SRH / DGER), régionales (DRAAF/SRFD) et locales (EPL, Établissements d'enseignement supérieurs agricoles).

5) Que pensez-vous de l'évolution des dotations accordées aux établissements de l'enseignement agricole public et de l'évolution des coûts unitaires de formation par élève ?

Créé pour le PLF2023, l'indicateur "Dépense de l'État pour la formation d'un élève" manque toujours de clarté ! Ce n'est pas un vrai indicateur, il est trop flou, et n'apporte rien d'éclairant...

. Le calcul se fait sur l'ensemble des effectifs, mais comment se fait la distinction entre les élèves du privé temps plein et les élèves du privé à rythme approprié (à mi-temps en scolarité)?

. Il n'y a pas de prise en compte des financements publics hors État, pourtant nombreux pour le Privé.

. **Les dotations de DGH par établissement sont insuffisantes pour couvrir tous les enseignements et certains emplois** (AED ou sur budget d'établissement). Le recours aux fonds propres pour financer des enseignements ou missions nécessaires est trop souvent de mise.

Les budgets des Programmes 142 et 143 restent donc toujours insuffisants !

6) Faire un point sur la réforme de l'enseignement professionnel et les implications à venir pour l'enseignement agricole privé.

De nombreuses incertitudes persistent :

- . sur l'évolution des dates des épreuves du bac et les contenus de programme de la classe de terminale,
- . du fait de la méconnaissance du futur cadre de gestion de la carte des formations imposés à l'EN, peu concertés avec le Ministère de l'agriculture alors que certaines formations EN s'organisent à l'agriculture (BAC PRO PIPAC)..
- . sur la réforme qui introduit la gratification, et va induire une surcharge de travail considérable dans les établissements sans dotation de personnel administratif complémentaire, et fragiliser les formations technologiques avec stage.

La tendance est "moins de cours et plus de stage", c'est une posture idéologique, alors que les jeunes ont besoin de plus d'école et d'une formation de plus haut niveau par rapport aux exigences de la transition agroécologique (à rebours des rénovations à l'œuvre),

7) Les coopérations entre Éducation nationale et enseignement agricole ont-elles augmenté ? Qu'en est-il des mutualisations pour les enseignements ?

Le partenariat entre EN et EA depuis fin 2021 est formalisé avec une **représentation permanente et institutionnelle dans chaque département auprès des DSDEN.**

Les effets sont limités ou peu connus. Il n'y a pas à ce jour de retour dans les instances de ce partenariat et de ses impacts.

Le SNETAP-FSU réclame certaines mutualisations, par exemple pour les personnels tels que les assistant.es sociaux et sociales, les psychologues scolaires, ou encore les personnels des cellules d'appui contre le harcèlement ou les équipes académiques "valeurs de la République"...

8) Indiquer l'impact de la hausse des prix, notamment de l'énergie, sur les établissements de l'enseignement agricole. Quelles mesures de sobriété énergétique ou économies sont envisagées ?

La réponse est à géométrie variable selon les régions et les politiques budgétaires et /ou les ambitions en terme de sobriété énergétique (à titre d'exemple, l'année passée une région a envisagé de faire dispenser des cours en visio aux élèves et non plus en présentiel, pour limiter la facture énergétique en fermant l'établissement sur certaines plages horaires ! Mesure dénoncée par le SNETAP-FSU entre autres et finalement non appliquée).

Le patrimoine bâti est maintenant âgé, d'une cinquantaine d'années en général, les surfaces sont importantes, avec des réseaux chauffage-eau obsolètes, et des bâtiments sont parfois de vrais passoires thermiques. L'objectif d'un conseil régional peut être la rénovation ou la fermeture ...

La problématique des internats persiste, ils sont mal financés par les conseils régionaux qui ont peu à faire avec ces équipements. , ...

Les conseils régionaux financent les dépenses énergétiques (dont internat) dans les dotations de fonctionnement, la hausse de ces charges n'est pas compensée sur les autres postes, d'où des recherches d'économies. Les Établissements agricoles subissent une double crise impactante avec le COVID et le coût de l'énergie.

Nos Inquiétudes quant à l'École Vétérinaire UniLaSalle:

Les inquiétudes que nous avons lors des discussions pour la création d'une école vétérinaire privée sur le campus de Rouen d'UniLaSalle ne sont pas retombées voire se sont accrues.

Voici les points qui pour nous doivent être regardés avec vigilance :

- Outre le coût exorbitant de ces études (près de 100 000 € pour les 6 ans du cursus), la mise en place qui ne devait rien coûter en plus à l'État (car devant remplacer le cursus d'ingénieur agro qui y était auparavant alors que ce cursus existe toujours), "l'arrivée de la formation vétérinaire s'ajoute à l'existant, elle ne vient pas remplacer les formations déjà en place. À terme, la formation en agronomie et en agriculture du campus de Rouen évoluera vers un unique **cursus international i-Safe** ». En outre, les investissements nécessaires, en particulier pour les activités cliniques, ont ou vont bénéficier de financements publics au travers notamment du plan État-Région.

- Les locaux qui doivent être construits sont d'après les données consultables sur les sites de l'école et du cabinet d'architectes retenus particulièrement limités. Ainsi il est prévu 1 000 m² pour les activités clinique dans le Centre Hospitalier de l'École Vétérinaire pour les animaux de compagnie ce qui est très faible comparée aux autres écoles vétérinaires européennes.

- Sur le cursus lui-même, le système d'enseignement clinique choisi, un "système semi-distributif" : nouveau terme qui n'est pas utilisé au plan européen et qui voudrait dire que l'on associe à l'enseignement clinique fait au sein du Centre Hospitalier de l'École Vétérinaire par des enseignants permanents de l'école, un enseignement 'distributif' dans les cliniques partenaires'. Ce dernier point est problématique car il faut que ces cliniques soient considérées comme une extension de l'école vétérinaire et donc avoir des vétérinaires qui doivent être assimilés à des enseignants permanents de l'école. Ce système existe au Royaume-Uni mais nécessite des moyens humains et matériels considérable et très fragile. L'école vétérinaire de l'Université de Calgary au Canada qui avait été accréditée sur le principe de l'enseignement distributif par le système Nord-Américain, proche du système européen, a été des-accréditée récemment. En outre pour la 6^{ème} année du cursus, année d'approfondissement, le choix des secteurs professionnels est limité à 3 secteurs sur les 6 définis par arrêté ministériel alors que les 6 sont proposés dans les ENV mais c'est probablement trop onéreux pour UniLaSalle !

- Sur l'accréditation par le système européen d'évaluation des formations vétérinaires, nous avons de très forts doutes qu'UniLaSalle puisse y arriver dans les délais impartis qui sont partagés par de nombreux spécialistes de cette accréditation. Est-ce que le Ministère de l'Agriculture, en cas de non-accréditation dans les délais impartis, fermera ce cursus comme le code rural le prévoit. Nous avons de forts doutes sur ce point.

- Sur la concurrence avec les ENV : les premiers éléments semblent indiquer une pression sur certains étudiants pour choisir UniLaSalle avant d'avoir les résultats des ENV. C'est aussi un vivier pour le recrutement d'enseignants actuellement restreint au plan européen, ce qui rend compliqué le recrutement dans certaines disciplines des ENV alors que UniLaSalle a des capacités plus flexibles pour les recruter.

Frais d'études <https://www.unilasalle.fr/frais-de-scolarite-et-aides-financieres>

	frais de scolarité	frais de campus	Total
année 1	13 550 €	500 €	14 050 €
année 2	13 550 €	500 €	14 050 €
année 3	13 550 €	500 €	14 050 €
année 4	18 600 €	500 €	19 100 €
année 5	18 600 €	500 €	19 100 €
année 6	18 600 €	500 €	19 100 €
Total général	96 450 €	3 000 €	99 450 €